



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer du 17 juin 2015 : le premier Conseil de la mandature 2015/2018 se consacre à la mise en œuvre des plans d'actions pour les filières viticole et cidricole

Le Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer s'est réuni le 17 juin 2015, sous la présidence de Jérôme Despey, nommé par le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (arrêté du 9 juin 2015). Ce premier Conseil de la nouvelle mandature 2015/2018 a accueilli personnalités qualifiées et nouveaux membres et a consacré ses travaux à la mise en œuvre des plans d'actions des filières viticole et cidricole.

Plans d'actions des filières viticole et cidricole : priorisation et pilotage

À l'occasion de cette première séance du Conseil spécialisé « Vins », les professionnels ont poursuivi leurs travaux sur les plans stratégiques des filières viticole et cidricole, issus d'une demande du ministre en charge de l'agriculture à l'ensemble des filières fin 2013. Un rapport d'étape sur la stratégie de la filière vin a été rendu au ministre en décembre 2013, puis un vote à l'unanimité de la filière a eu lieu en mai 2014.

Le plan stratégique pour la filière viticole identifie deux grands enjeux :

- la recherche de la croissance en valeur et en volume par le développement des parts de marché à l'exportation et la reconquête du marché des bases « industrielles » (jus de raisin, moût concentré rectifié – MCR, bases mousseux et brandies) ;
- le maintien d'un marché national fort, durable, en phase avec les attentes sociétales et responsables, tout en soutenant un tissu productif et économique compétitif.

Pour servir ces enjeux, cinq leviers ont été identifiés, qui se traduisent en 73 mesures.

À l'issue des consultations des organisations professionnelles menées depuis avril 2015, le Conseil a validé la priorisation des actions et leurs modalités de mise en œuvre. Pour chacune des mesures, le plan d'actions décline : pilote de l'action, liste de participants, identification de la prise en compte triple performance et agro-écologie, indicateurs de suivi et de résultat, moyens à mobiliser, calendrier prévisionnel de mise en œuvre ou des échéances, priorités pour la filière.

Pour la filière cidricole, le plan stratégique et sa déclinaison en plan d'actions ont également fait l'objet d'une présentation en comité cidre et d'une validation en Conseil.

Un suivi régulier de la mise en œuvre de ces actions sera effectué au sein du Conseil spécialisé.

OCM vitivinicole : ouverture de l'appel à projets investissements des entreprises pour 2016

Les membres du Conseil ont donné un avis favorable sur un projet de décision modificative du directeur général de FranceAgriMer relative à l'aide aux programmes d'investissements des entreprises, en application des programmes d'aide nationale de l'OCM vitivinicole 2014/2018. Ce dispositif vise à permettre aux entreprises vitivinicoles la meilleure adaptation possible de leur offre aux attentes du marché, par l'optimisation de leur outil de production et de leurs conditions d'élaboration et de mise en marché des vins. Cette aide à l'investissement concerne l'ensemble des entreprises du secteur viticole pour leurs projets d'investissements allant de la réception des vendanges à la commercialisation des produits de l'entreprise dans un caveau de vente.

Pour 2016, l'enveloppe disponible est de 100 M€. Le dépôt des dossiers est prévu à partir du 4 janvier 2016.

Mise en place de la mesure de rénovation du verger cidricole 2015/16

Le Conseil a accueilli favorablement un projet de décision du directeur général de FranceAgriMer relatif à la mise en place d'un régime d'aide à la plantation de vergers de fruits à cidre pour la campagne 2015/16. Cette mesure vise à favoriser l'évolution variétale nécessaire pour mieux adapter la production aux besoins quantitatifs et qualitatifs de la filière cidricole.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques sur la filière viticole sont consultables en ligne sur le site internet de FranceAgriMer, via le lien suivant : [etudesfilieviticole](#)

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr

virginie.nicolet@franceagrimer.fr